



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

DOM : Réunion

Question au Gouvernement n° 1479

### Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bello.

Mme Huguette Bello. Monsieur le président, ma question s'adresse également à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. (Applaudissements et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. Un peu de silence !

Mme Huguette Bello. Pour la première fois cette année, les épreuves anticipées de français du baccalauréat se sont déroulées simultanément en France métropolitaine et à la Réunion. Du fait du décalage horaire, cet alignement des épreuves a contraint les lycéens réunionnais à composer entre dix et quatorze heures pour les uns et entre seize et vingt heures pour les autres.

S'il devait se généraliser à l'ensemble des épreuves du baccalauréat et des examens du second degré, cet alignement des épreuves obligerait les élèves à composer tantôt la nuit, tantôt pendant les heures de repas, bref, à des horaires inadéquats.

L'évolution vers cette formule «mêmes sujets, mêmes horaires», que l'on présente, certes, comme un facteur d'égalité des élèves face aux examens et qui a largement conditionné le nouveau calendrier scolaire que vient d'adopter l'académie de la Réunion, se traduirait en fait surtout par la pénalisation de ceux qui devront concourir dans des conditions défavorables.

Nous souhaitons donc que soit élaboré et adopté à la Réunion un calendrier scolaire qui ne contribuerait pas à accentuer les inégalités et l'échec scolaire mais qui, au contraire, prenant en compte l'environnement et le rythme des élèves, créerait les conditions de réussite pour le plus grand nombre.

Les milliers d'élèves de la Réunion et leurs parents peuvent-ils compter sur votre soutien, monsieur le ministre, pour aller dans cette voie ?

Je sais que c'est M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer qui me répondra et qu'il me répondra bien. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Et vous savez parfaitement, mes chers collègues, que le ministre de l'éducation nationale est en ce moment à Rio de Janeiro, où il accompagne M. Chirac. (Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer. (Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Je vois que vous avez remarqué l'absence du ministre de l'éducation nationale. (Mêmes mouvements.)

M. le président. Mes chers collègues, je n'accepterai pas que nos débats se résument à un échange d'onomatopées. C'est un spectacle déplorable. Alors, un peu de calme, je vous prie (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. Queyranne a la parole, et lui seul.

M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Cette année, les horaires des épreuves de français ont en effet été alignés, à la demande expresse du recteur de la Réunion, sur ceux de la métropole, de sorte que, en raison d'un

décalage horaire de deux heures, elles ont eu lieu entre dix heures et quatorze heures pour les élèves des séries générales et entre seize heures et vingt heures pour ceux des séries technologiques. Cela a permis, dans le respect du principe d'égalité, aux candidats de la Réunion de composer dans les mêmes conditions et sur les mêmes sujets que les candidats métropolitains. Et le rectorat a veillé à ce que les candidats ne soient pas défavorisés. Par exemple, pour les élèves qui ont composé entre dix heures et quatorze heures, une collation avait été prévue. Pour ceux qui ont composé entre seize heures et vingt heures, un service de transport spécial leur a permis de regagner leur famille.

Il s'agissait, à la demande du recteur, d'appliquer une règle d'égalité entre les candidats. Ceci étant, le ministre de l'éducation nationale...

M. Thierry Mariani. Quel ministre ?

M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer. ... souhaite souligner qu'il est hors de question de faire composer les candidats de la Réunion dans des conditions défavorables, quitte, dans des circonstances exceptionnelles, à déroger au principe des sujets nationaux.

Vous savez que nous veillons, notamment dans les départements d'outre-mer, à ce que les conditions d'examen soient identiques pour tous, mais aussi à ce que le calendrier soit le plus possible adapté au rythme scolaire des élèves. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. Jean-Louis Debré. Lui au moins, il sait causer.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Huguette Bello](#)

**Circonscription :** Réunion (2<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1479

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** outre-mer

**Ministère attributaire :** outre-mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 juin 1999, page 6532

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 juin 1999